



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 19 OCTOBRE 2016

Quelle transition écologique pour la forêt française ?

Participez à la consultation publique !

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a lancé lundi 17 octobre la consultation publique¹ sur le projet de Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), qui fixe les grandes orientations de la politique forestière pour les 10 prochaines années. Pour France Nature Environnement, cette consultation doit permettre au PNFB de progresser en matière environnementale.

Une vision centrée sur l'économie, à contre-courant des évolutions de la société

Pour le Ministère, la priorité de la politique forestière est économique. Sans nier l'importance de l'économie, nous plaillons pour intégrer à part entière les composantes environnementales et sociales des forêts.

Parmi ses « mesures-phares », le PNFB prévoit ainsi d'augmenter de 20% la récolte de bois, de favoriser les plantations de résineux, de couper les arbres plus souvent et plus jeunes, de créer des routes en forêt pour faciliter l'exploitation, de simplifier les procédures pour les propriétaires, de lancer des campagnes de communication pour convaincre la société du bien-fondé de l'exploitation. Tout un programme pour l'avenir de nos forêts... Avec un argument-massue : s'adapter au changement climatique. Peu importe si cela s'oppose au consensus scientifique qui incite à la prudence².

Les conservatismes sont tenaces et la gouvernance forestière est déséquilibrée. Pour Hervé Le Bouler, responsable du Réseau Forêt de FNE : « Nous déplorons évidemment le refus d'intégrer nos objections et alternatives, ainsi que nos propositions pour encadrer ces objectifs et suivre leurs effets sur l'environnement. C'est une occasion manquée pour la France d'être en pointe dans la transition écologique. »

Bien sûr, nous saluons les avancées obtenues : mise en place d'un réseau de suivi des effets du changement climatique par les acteurs de terrain, meilleure intégration du paysage et de la biodiversité dans les décisions de gestion, suivi des zones où la récolte doit augmenter, création de plateformes d'information en ligne.

Incidences sur l'environnement : un avis sévère de l'Autorité environnementale qui doit pousser à revoir la copie

¹<http://agriculture.gouv.fr/stephane-le-foll-lance-la-consultation-du-public-sur-le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois>

²http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_Rapport_Arbre_Et_Foret_web.pdf



Quelle chance avons-nous de dépasser les déclarations en l'absence de moyens prévus pour leur mise en œuvre ? Une préoccupation que partage l'Autorité Environnementale (AE) dans son avis³ publié en juillet 2016 et joint au dossier de la consultation. L'avis pointe les lacunes du PNFB en matière de biodiversité : « absence d'objectifs techniques concrets », « absence ou faiblesse des impacts auxquels [l'évaluation environnementale] conclut rarement justifiés », « effets positifs [du PNFB sur l'environnement] *a priori* souvent surévalués du fait d'appréciations peu étayées, et effets négatifs probablement sous-évalués ».

Pour Hervé le Bouler de FNE : « *Augmenter la biodiversité en forêt est possible et souhaitable, la loi d'Avenir de 2014 a même reconnu que c'était d'intérêt général⁴ ! Exploiter des espaces naturels sans se préoccuper des effets sur l'environnement, c'est se priver d'un consensus social sur la gestion des forêts. Nous continuerons à plaider pour des progrès réels dans ce domaine. »*

Julie Marsaud, coordinatrice Forêt de FNE, conclut : « *Les études s'accumulent⁵ sur le lien étroit entre biodiversité et productivité et santé des forêts, ce qui devrait commander à un changement de cap de la politique forestière française. Nous avons proposé que le PNFB s'engage en ce sens, la consultation publique peut encore faire bouger les lignes et nous invitons chacun à s'exprimer sur l'avenir des forêts. »*

³ « [Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le programme national de la forêt et du bois 2016-2026](#) », Avis délibéré n° 2016-031 adopté lors de la séance du 6 juillet 2016, 31 p.

⁴ Article L. 112-1 du code forestier

⁵ A ce titre, lire l'article de Liang *et al*, publié dans Science le 13 octobre 2016 : [Positive biodiversity-productivity relationship predominant in global forests](#)